

DEPARTEMENT DE L'EURE  
 ARRONDISSEMENT DE BERNAY  
 CANTON DE BRETEUIL  
 COMMUNE DE BRETEUIL

2026/9

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 FEVRIER 2026

**DATE DE CONVOCATION :**

21 janvier 2026

**DATE D’AFFICHAGE :**

21 janvier 2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 20

Absents non représentés : 7

Absents représentés par pouvoirs : 2

Nombre de votants : 22

L’an deux mille vingt-six, le trois février à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni à la salle Le Lux de la commune déléguée de Breteuil sur Iton (Place Pillon de Buhorel) en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard CHERON, Maire.

Secrétaire de séance : M. KROLIK Jean-Emile est élu secrétaire de séance.

Etaient présents, absents, excusés :

	NOMS	Présents	Absents/excusés
Maire	CHERON Gérard	X	
Maires Délégués et adjoints	LOUVARD Denis		Absent
	NOEL Nathalie	X	
A D J O I N T S	AMIGON Claude	X	
	PUREN Joëlle	X	
	BRUNEAU Gérard	X	
	BULARD Françoise	X	
	ROBERT Frédéric	X	
	BLIN Gwénola	X	
C O N S E I L L E R S	DUMEZ Elisabeth	X	
	TOUTENELE Jean-Michel	X	
	KROLIK Jean-Emile	X	
	BATARD Michel	X	
	BELLIARD Josette	X	

	NOMS	Présents	Absents/excusés
C O N S E I L L E R S	LEBERTRE Nathalie	X	
	ARSENDEAU Caroline	X	
	FLET Mickaël	X	
	DENIS Clément		Absent
	BOISSIERE Serge	X	A rejoint la séance au point n° 5
	CAMUS Gaëlle		Absente/excusee pouvoir à BELLIARD Josette
	BEQUIGNON Natacha		Absente/excusee pouvoir à Claude AMIGON
	PAUMIER Adéline		Absente
	CLEMENT Audrey		Absente
	NOEL Thibault		Absent
	DENIS Françoise		Absente excusée
	BOUILLON André	X	
	CHÂTEAUGIRON Gilles	X	
	GUSTAVE Grégory		Absent
GOURDEAU Camille	X		

**OBJET DE LA DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTIONS DES ORGANISMES DE DROIT PRIVE**

Monsieur le Maire invite Mme PRUDHOMME de donner lecture du rapport n° 9.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l’application de ladite loi,

Vu les demandes de subventions présentées par les associations pour l’année 2026,

Considérant que les associations contribuent au dynamisme social, culturel, sportif et solidaire de la commune et qu’il convient, à ce titre, de soutenir leurs actions d’intérêt général,

Considérant que toute association bénéficiaire d'une subvention municipale est tenue de signer un contrat d'engagement républicain,  
 Considérant que toute subvention d'un montant égal ou supérieur à 4 000 € doit faire l'objet d'une convention avec la collectivité,

Il est fait mention que :

- Mme Nathalie NOEL et Mme Josette BELLIARD Josette ne prennent pas part au vote pour l'association LE PARC,
- M. Frédéric ROBERT et M. Gérard BRUNEAU ne prennent pas part au vote pour l'ASB,
- M. CHATEAUGIRON Gilles et M. BOUILLON André ne prennent pas part au vote pour l'association Ensemble Préparons l'avenir,
- Mme Josette BELLIARD ne prend pas part au vote pour l'association Un Sens à la Vie.
- M. Jean-Michel TOUTENELLE ne prend pas part au vote pour l'association Les Amis des Monuments et Sites de l'Eure,
- M. Gérard BRUNEAU et M. Michel BATARD ne prennent pas part au vote pour l'AMCB

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER** les subventions exposées ci-dessous, pour un montant global de :
  - 132 230 € à l'article 65748 pour les associations
  - 25 000 € à l'article 657363 pour le CCAS
  - 35 400 € à l'article 65748 pour l'OPAH

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Montants votés</b>
Association LE PARC	75 000 €
ASB (Association Sportive Bretolienne)	19 500 €
ASB Cyclisme (participation frais de courses)	3 750 €
Comité des Fêtes de La Guéroulde	5 000 €
Comité des Fêtes de Cintray	5 000 €
AMCB	5 000 €
La Source	8 500 €
Comité du Personnel communal de Breteuil	3 500 €
Association Familiale à buts généraux	1 600 €
Association « Un sens à la vie »	1 500 €
Association sur les Pas de Bourvil	200 €
La Croix Rouge Française, antenne de Breteuil	830 €
Comité de jumelage Hückelhoven/Breteuil	800 €
Association des parents d'élèves « Les Crayons Bretoliens »	800 €
Association « Ensemble Préparons l'avenir »	300 €
Association « Au fil de l'Iton »	250 €
Souvenir Français délégation de l'Eure	400 €
Les Amis des Monuments et sites de l'Eure	100 €
Association Twirling Club Sud Eure	<b>200 €</b>
<b>Total des subventions à l'article 6574</b>	<b>132 230 €</b>

<b>AUTRES ORGANISMES</b>	<b>Montants votés</b>
<b>CCAS (subvention d'équilibre) à l'article 657363</b>	<b>25 000 €</b>
<b>OPAH à l'article 6745</b>	<b>35 400 €</b>

- **D'AUTORISER M. le Maire** à signer tout document se rapportant à la présente délibération, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026 (article 657363 pour la subvention au CCAS, article 65748 pour la subvention à l'OPAH et article 65748 pour les autres associations).
- **D'AUTORISER M. le Maire** à signer les conventions avec les associations bénéficiaires d'une subvention égale ou supérieure à 4 000 €.
- **DE PRÉCISER** que le versement des subventions imputées à l'article 6574 est subordonné au retour du contrat d'engagement républicain dûment signé par les associations concernées.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits :  
Le Maire,

Gérard CHERON



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES DEPOT EN PREFECTURE  
LE 05-02-2026  
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION  
DU 05-02-2026  
LE MAIRE



---

Monsieur le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.